RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Du 24 juin 2024

L'an mil deux mille vingt-quatre, le Lundi vingt-quatre juin, à dix-huit heures, les associés de la société 3K.I, société Civile Immobilière au capital de 20 000.00€, se sont réunis au siégé social à Paris au [redacted] en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article XX des statuts.

Sont présents :
Monsieur MARVEAUX David qui détient 30 parts sociales,
Madame HILL Brigitte Pétula qui détient 70 parts sociales,
Qui détiennent ensemble 100 parts sociales sur un total de 100 parts.
Représentant la majorité des parts sociales,

L'assemblée est habilitée à prendre les décisions extraordinaires pour lesquelles cette majorité est requise par l'article XX des statuts.
L'assemblée est présidée par Monsieur MARVEAUX Yves David, Associé Gérant,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
les récépissés des lettres recommandées de convocation,
les pouvoirs des associes représentées par les mandataires,
le rapport de gestion du gérant,
le texte des résolutions soumises à l' probation de l'assemblée,

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibère sur l'ordre du jour suivant :

1. *Rachat de 15% pour sur les parts sociales de* Madame HILL Brigitte Pétula
2. *Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication*
3. *Modification des statuts de l'article 7.*

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution : Rachat des parts social - Article 8

La société Sound Effect Killer – Kayci Image à acheter quinze pour cent des parts de Madame HILL Brigitte Pétula pour la somme de 3 000,00euros.
Le Président donne connaissances aux associes qui approuvent à l'unanimité

Deuxième résolution : Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication du gérant.

Monsieur MARVEAUX Yves David a été désignés par les associes.
Le Président donne connaissances aux associes qui approuvent à l'unanimité

Troisième résolution : Modifications des statuts, Articles 7 des statuts

La société Sound Effect Killer- Kayci Image : 15 Parts : 3000,00 euros
Madame Brigitte Pétula Hill : 54 Parts : 11 000,00 euros
Monsieur Yves David MARVEAUX : 31 parts : 6 000,00 euros
Le Président donne connaissances aux associes qui approuvent à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20(vingt) heures.

De tout ce que dessus, il a été adressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par le Gérant.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Le président **de séance et Gérant,** **Monsieur MARVEAUX David**
[redacted]